

## Réforme du bac: la suppression des oraux de rattrapage, une des pistes envisagées

Paris, 8 janv. 2018 (AFP) -

La suppression des oraux de rattrapage du baccalauréat est une des pistes évoquées dans le cadre des concertations sur la réforme de cet examen, qui donneront lieu à des propositions présentées fin janvier-début février, indiquent lundi plusieurs sources.

Dans son édition de lundi, Le Figaro avance que les oraux de rattrapage, passés par les candidats au bac dont la moyenne aux épreuves écrites est comprise entre 8 et moins de 10, pourraient être remplacés par l'examen de leur livret scolaire.

"Il s'agit d'une des hypothèses", déclare à l'AFP Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN-Unsa, le premier syndicat des chefs d'établissement. La mission menée par Pierre Mathiot, qui rencontre depuis novembre la plupart des acteurs du monde éducatif, en est encore au stade des discussions et des hypothèses, mais rien de définitif n'a été décidé.

Pierre Mathiot, ancien directeur de Sciences Po Lille et mandaté par le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer, doit rendre un rapport sur la réforme du bac, promesse de campagne d'Emmanuel Macron, fin janvier ou début février.

Il "discute de toutes les possibilités, mais rien n'est encore arrêté", note Jean-Rémi Girard, vice-président du Snalc, un syndicat enseignant. "Rien n'est acté", abonde Frédérique Rolet, à la tête du Snes-FSU, premier syndicat des enseignants du secondaire.

"Le rattrapage n'aurait de toute façon plus vraiment de sens", avec un bac réduit à quatre épreuves finales et les autres disciplines évaluées en contrôle continu, architecture du futur bac souhaité par Emmanuel Macron, rappelle Philippe Tournier.

D'autant que le rattrapage "favorise les élèves qui ont des notes très inégales, comme par exemple un 4 et un 14, et défavorise les élèves plus tangents, qui ont par exemple 9 et 9 à rattraper", selon M. Tournier.

fmp/ito/gde/ct

Afp le 08 janv. 18 à 17 13.